



ASSOCIATION DE DANSE L'ATELIER ARTISTIQUE

ANZIN-SAINT-AUBIN

2019 - 2020

Inscription le mercredi 4 sept de 13h à 20h dans la salle attenante à la médiathèque
Reprise des cours le lundi 9 septembre.

Tarif annuel
(5 € de frais d'inscription inclus)

Horaires

☐	Cours éveil (4-6 ans)	155 €	Le mercredi de 15h00 à 15h45
☐	Cours d'initiation (6-8 ans)	163 €	Le mercredi de 14h00 à 15h00
☐	Cours intermédiaires (8-10 ans)	163 €	Le jeudi de 18h00 à 19h00
☐	Cours moyen 1 (11-13 ans)	185 €	Le mardi de 18h15 à 19h30
☐	Cours moyen 2 (14-17 ans)	185 €	Le mardi de 19h30 à 20h45
☐	Cours street jazz (ados*/adultes)	210 €	Le lundi de 18h30 à 20h00
☐	Cours modern jazz (ados*/adultes)	210 €	Le lundi de 20h00 à 21h30
☐	Cours contemporain (adultes)	210 €	Le jeudi de 19h00 à 20h30

*ados à partir de 14 ans. Cours supplémentaire (pour les adultes uniquement) : 100 €. Réduction famille : 13,50 € par personne

Les cours se déroulent dans la salle associative de la médiathèque, sauf le Mardi : Salle des Aînés, à la Mairie.

Fiche d'inscription 2019 - 2020

Prenez le temps de bien lire le règlement intérieur au verso.

Attention, il y a des modifications cette année.

Tous les renseignements ont leur importance, veuillez à bien les préciser et à écrire lisiblement.

NOM et Prénom de l'élève : Date de naissance :

NOM des parents (si différent de l'élève) :

E-mail :

ADRESSE (précise) :

Code Postal : Commune :

N° de Tél domicile : N° de Tél où vous joindre dans la journée :

Votre enfant est-il à jour de ces vaccins ? Oui Non (*rayez la mention inutile*)

Recommandations des parents :

En cas d'urgence, je souhaite que mon enfant soit transporté vers (nom de l'hôpital ou de la clinique) :

Je soussigné(e)....., responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables à prendre le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, lors des cours, des stages, des répétitions ou des spectacles au sein ou à l'extérieur de l'association l'Atelier Artistique.

J'autorise l'association à photographier ou à filmer mon enfant, et que les photos ou les films puissent paraître dans la presse locale, sur la page Facebook ou sur le site internet de l'association. ☐ Oui ☐ Non

Cocher la case correspondante, dans le cas où aucune case n'aurait été cochée, l'association considère la réponse affirmative.

Comment avez-vous connu l'association ?

Bouche à oreille – site internet – Facebook – Presse – Radio – Flyers – Autre :

Date :

Signature précédée de la mention :

« Lu et approuvé le règlement intérieur »



DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- ☐ La fiche d'inscription 2019/2020 complétée.
- ☐ Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la danse.
- ☐ La photocopie de votre **assurance** en Responsabilité Civile.
- ☐ **2 enveloppes timbrées** à vos nom et adresse.
- ☐ **Le règlement de la cotisation annuelle complète en 1 chèque ou en 3 chèques** (qui seront encaissés en octobre, novembre et décembre 2019). Les coupons sports ANCV et chèques vacances sont acceptés.

NB : Les membres du bureau sont des bénévoles. Ils donnent de leur temps pour gérer les inscriptions. Veuillez svp rendre un dossier complet afin de faciliter leur tâche.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Tous les membres de l'association de danse et toutes les personnes bénéficiant de ces activités sont soumis au présent règlement intérieur.

Les personnes qui ne s'y conformeraient pas, pourront être exclues sans aucun dédommagement, ni remboursement de cotisation ou de participation. La décision d'exclusion sera prise exclusivement par le bureau, sur proposition ou non des responsables techniques.

Article 2 : Toute inscription est due pour l'année, sauf circonstances exceptionnelles avec justificatifs fournis au président (grossesse, déménagement, accident). Les cours sont payables à l'inscription en un seul chèque ou en trois chèques. 2 cours d'essai gratuits sont possibles.

Article 3 : Un **certificat médical** d'autorisation à la pratique de la danse (délivré par votre médecin traitant) ainsi qu'un **certificat d'assurance** couvrant toute activité culturelle ou sportive extrascolaire sont à fournir **obligatoirement**.

Article 4 : Les cours ne sont pas assurés durant les vacances scolaires.

Article 5 : Tenue de danse obligatoire exigée, cheveux attachés. Pas de bijoux volumineux, ni de boucles d'oreilles pendantes.

Article 6 : En cas d'absence, prévenir le professeur le plus tôt possible.

Article 7 : Les chewing-gums et les bonbons sont interdits pendant les cours.

Article 8 : Les élèves devront s'habiller dix minutes avant le début de chaque cours.

Article 9 : Les élèves devront être présents aux représentations. En cas d'impossibilité, avertir le professeur au minimum 1 mois à l'avance.

Article 10 : Les cours supplémentaires éventuels feront l'objet d'un avis aux parents par e-mail principalement, ou courrier.

Article 11 : Tout élève parrainant un nouvel élève bénéficiera d'un chèque de 15 euros, sous les conditions suivantes :

- l'inscription du nouvel élève doit être effective (cotisation annuelle encaissée)
- le nouvel élève n'a pas adhéré à l'association depuis au moins 3 ans
- le parrainage ne s'applique pas aux membres d'une famille (parents – enfants, fratrie)

Article 12 : Pour le gala de fin d'année, la couture des costumes est à la charge des élèves.

SIÈGE SOCIAL :
10 bis Rue Henri Cadot
62223 Anzin-Saint-Aubin



MAIL :
latelier.artistique@gmail.com

WEB :
latelierartistique.wix.com/latelierartistique
www.facebook.com/latelier.artistique

PRESIDENT :
Salvatore Aramini : 06.05.29.00.22

SECRETAIRE :
Dorothée Beulaguet 06.60.69.80.29

TRESORIERE :
Nadège Botte : 06.22.02.15.50

PROFESSEURS :
Frédéric Sauvage 06.85.11.36.52
Claire Guilbert 06.62.89.96.47

